

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax**  
**Province de Québec**  
**Canada**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 12 MAI 2020, À 19h00, PAR VOIE VIDÉOCONFÉRENCE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE CHOUINARD, MAIRESSE.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Madame Laurence-Andrée Lavigne	conseillère numéro	5

Assiste également à la séance, par voie vidéoconférence :  
Madame Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent Monsieur Jean Goulet conseiller au siège 6

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2020
4. Adoption des comptes à payer au 30 avril 2020
5. Adoption du règlement 62-2020 décrétant une dépense de 1 180 862\$ et un emprunt de 295 215 pour des travaux de réfection de la chaussée de la route du 2<sup>e</sup> rang segment 61 sur une longueur approximative de 1.3 kilomètre
6. Avis de motion règlement 63-2020 règlement fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
7. Dépôt du règlement 63-2020 règlement fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
8. Contrat de fauchage et débroussaillage
9. Contrat d'aménagement et entretien des terrains municipaux
10. Demande d'intervention Télébec
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la séance

233-05-20

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

234-05-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020**

Il est proposé par Madame Laurence-Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 est adopté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

235-05-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2020**

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2020 est adopté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

236-05-20

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'avril 2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 38 843.70\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'avril 2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 38 843.70\$

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**  
**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce \_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2020

\_\_\_\_\_  
Julie Paris Directrice générale, secrétaire-trésorière

237-05-20

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 62-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 180 862\$ ET UN EMPRUNT DE 295 215\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA ROUTE DU 2<sup>E</sup> RANG SEGMENT 61 SUR UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 1.3 KILOMÈTRE**

**ATTENDU** que la municipalité a présenté, une demande d'aide financière au Ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie volet redressement des infrastructures routières locales pour des travaux de réfection de la chaussée Route du 2<sup>e</sup> rang segment 61 sur une longueur approximative de 1.3 kilomètre ;

**ATTENDU QUE** ce projet est admissible à une subvention représentant 75% du coût des travaux admissibles ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière accordée d'un montant maximal de 885 647\$ pour le projet mentionné au présent règlement ;

**ATTENDU QUE** le versement de l'aide financière sera effectué conformément à l'article 11.3 de la section « Mesures particulières aux volets AIRRL et RIRL » des modalités d'application 2018-2021 du Programme d'aide à la voirie locale ;

**ATTENDU QUE** le mode de versement de l'aide est versé sous la forme d'un paiement comptant et est payable en deux tranches ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu, la première tranche de la subvention équivaut à 90% de l'aide financière accordée ;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mai 2020 par Monsieur Sylvain Laganière, conseiller;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté:

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection de la chaussée Route du 2<sup>e</sup> rang d'environ 1.3 kilomètre du chemin de tel qu'il appert de l'estimation détaillée, en date du 9 décembre 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » ainsi que l'estimation des coûts incluant les frais incidents en annexe « B » tous deux préparées par Madame Anick Gagnon-Gagné, ingénieure

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 180 862 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 295 215 \$ sur une période de dix (10) ans.

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la

municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Passé et adopté par le conseil municipal lors d'une séance tenue le 12 mai 2020 et signé par la mairesse et le secrétaire-trésorière.

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie Paris,  
directrice générale secrétaire-trésorière

#### **Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 63-2020 RÈGLEMENT FIXANT LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX**

Monsieur Normand Provencher, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Monsieur Normand Provencher, conseiller explique que le règlement 63-2020 a pour objectif de fixer les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection.

#### **Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **DÉPÔT RÈGLEMENT 63-2020 RÈGLEMENT FIXANT LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX**

Dépôt du projet de règlement 63-2020 fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax. Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, Monsieur Christian Daigle conseiller dépose en cette séance extraordinaire du 12 mai 2020.

238-05-20

**CONTRAT DE FAUCHAGE ET DÉBROUILLAGE**

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de retenir les services de l'entreprise Vicky Marcotte inc. pour le fauchage et le débroussaillage des fossés pour un montant forfaitaire de 29 836.01 \$ pour trois ans , avec les taxes selon sa soumission du 5 mai 2020.

Le contrat est renouvelable sous condition de la qualité du service lors de la première année.

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Paris à signer ledit contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

239-05-20

**CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Laurence-Andrée Lavigne appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de retenir les services de la compagnie 9352-0443 Québec Inc. Pour l'entretien des pelouses et des fleurs de la municipalité pour l'année 2020 pour un montant forfaitaire de 6 500 \$ selon les conditions mentionnées au contrat entre ce dernier et la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et que Julie Paris, directrice générale, soit autorisée à signer ledit contrat

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

240-05-20

**DEMANDE D'INTERVENTION TÉLÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la demande d'intervention de Télébec pour des travaux de relocalisation sur les nouveaux poteaux d'Hydro-Québec devant le 301, 13<sup>e</sup> rang.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

241-05-20

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 20h 04.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

---

Julie Paris  
Directrice générale et secrétaire-trésorière